

PANIERES SOLIDAIRES

**Centre Communal
d'Action Sociale**

CCAS

> 2 place de l'Hôtel de Ville
74200 Thonon-les-Bains
> CS 20517 - 74 200 Thonon les Bains
ccas@ville-thonon.fr - 04 50 70 69 50

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

Par téléphone :

lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
Texte d'éditorialisation de la 4eme de couv.

En partenariat avec l'association « Pousses d'Avenir », le CCAS permet aux familles et aux personnes seules thononaises d'obtenir des paniers composés de légumes bio, issus de l'agriculture locale et cultivés de manière raisonnée. L'association « Pousses d'avenir » est une structure qui salarie des personnes éloignées de l'emploi ou en reconversion professionnelle. Elle les accompagne dans un projet de formation ou vers l'emploi durable.

Qui peut effectuer cette démarche ?

Le dispositif est réservé aux familles avec enfant(s) ou personne seule habitant Thonon-les-Bains. Selon condition de ressources.

Comment effectuer cette démarche ?

◀ En complétant le formulaire demande de panier solidaire :

- ◁ Disponible à l'accueil du service
- ◁ Sur simple demande par mail
- ◁ Sur le site de la ville : www.ville-thonon.fr
/ Rubrique aide et solidarité
- ◁ Via votre espace citoyens
www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains

Quand effectuer cette démarche ?

- ◁ Toute l'année Inscription par semestre avec possibilité de renouvellement sous réserve de la liste d'attente.

Quels sont les documents à fournir ?

- ◁ Le formulaire dûment complété
- ◁ Dernier avis d'imposition
- ◁ Un justificatif de domicile de moins d'un an
- ◁ le livret de famille si enfants
- ◁ Carte Nationale d'Identité/ou titre de séjour

Quels sont les délais ?

- ◁ Instruction du dossier sous 2 semaines maximum

A quel tarif ?

- ◁ Elle est facturée par l'association Pousses d'Avenir qui définit le lieu de retrait hebdomadaire.
- ◁ 12.48 €/mois pour un demi panier ou 20.16 €/mois pour un panier